

Département
VAR

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GASSIN

N° D'ORDRE : 04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 avril 2026

Objet :

**Adoption du
Compte Financier
Unique (CFU)
pour l'année 2025**

Nombre de membres :

en exercice : 11
présents : 10
votants : 9

**Délibération
certifiée exécutoire :**

Transmise en
Préfecture le :

Affichée / notifiée le :

Date de la convocation : 17 avril 2026

Présidente de séance : Anne-Marie WANIART.

Présents : CARBONEL Eliane, DIGNAC Elisabeth, FROISSART Karine, GUIGUES Nivès, MARCELLINO Anne-Marie, MARQUES Florian, PEYNE Stéphane, VILLETTE Séverine

Absente ayant donné pouvoir : GHEWY Marion à WANIART Anne-Marie

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gassin, réuni sous la présidence de Anne-Marie WANIART,

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, préside, Anne-Marie WANIART présente :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, qui fait état de :

- **Recettes** : 50 201,00 € provenant principalement de subventions et aides.
- **Dépenses** : 41 063,36 €, incluant les charges générales et les aides sociales.
- **Excédent de fonctionnement** : 9 137,64 € pour 2025, avec un résultat excédentaire total de 40 307,85 €.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Les membres du Conseil d'Administration, ouï l'exposé de leur rapporteur, après examen du

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Compte Financier Unique, et hors de la présence de la Présidente, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :

-ADOPTENT le compte financier unique 2025 du CCAS de Gassin.

Copie conforme au registre des délibérations.

Gassin, le 29 avril 2026

La Présidente,

Anne-Marie WANIART



2
REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com